



PRÉFET DU GARD

COMMUNE de BEAUCAIRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

portant sur le projet de création d'une plateforme logistique objet de la demande de permis de construire d'une part et de la demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement d'autre part

Par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2019, une enquête publique unique est ouverte, comme suite à la demande de permis de construire n°PC03003219R0004 et à la demande d'autorisation environnementale présentée par M.Olivier TRUCHOT, agissant en qualité de directeur des opérations pour la société CONCERTO DEVELOPPEMENT, dont le siège social est situé au 127, avenue Charles de Gaulle NEUILLY-SUR-SEINE cedex (92207), en vue de l'implantation d'une plateforme logistique sur le territoire de la commune de Beaucaire (30300) ZI Domitia Sud-Ouest, avenue Georges Besse, parcelles n°BS n° 1, 6, 12 à 16 et 18 à 20, 116, 118 et 127 à 130, ainsi que partiellement sur les parcelles n°11, 96 et 183 de la commune de Beaucaire.

Les activités exercées sont visées, comme suit, dans la nomenclature des installations classées : 1510.1, 1530.1, 1532.1, 2662.1, 2663-1a, 2663-2b, 1511-2, 2171, 2910.A.2, 2925, 4735-1.b, 4755-2.b, 1185.2.a.

Les activités exercées sont visées, comme suit, dans la nomenclature de la loi sur l'eau (IOTA) : 2.1.5.0, 3.2.3.0 et 3.2.2.0.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. Olivier TRUCHOT, directeur des opérations, en charge du dossier au 01 41 43 42 63 ou par mail : O.truchot@concerto-ed.com

Le présent avis et les dossiers annexés à la demande d'autorisation environnementale et notamment l'évaluation environnementale, l'étude d'impact et l'étude de dangers, sont consultables sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr) aux liens suivants : <https://www.registre-dematerialise.fr/1717> ou www.projets-environnement.gouv.fr, du lundi 16 décembre 2019 au vendredi 17 janvier 2020 inclus.

Pendant une période d'au moins 30 jours, **du lundi 16 décembre 2019 au vendredi 17 janvier 2020 inclus**, la demande comportant notamment un permis de construire, une évaluation environnementale, une étude d'impact, ainsi que les pièces annexées et l'avis de l'autorité environnementale, resteront déposés en mairie de Beaucaire, pour être tenus à la disposition du public, sauf les jours fériés, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Un accès gratuit au dossier sera rendu possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique au bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques de la préfecture du

Gard 10 avenue Feuchères 30045 NIMES cedex9, du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet en mairie de Beaucaire du lundi 16 décembre 2019 au vendredi 17 janvier 2020 inclus, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairie de Beaucaire, siège de l'enquête seront annexées au dit registre.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1717>.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Marc NOGUIER, professeur d'histoire, en retraite, désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes, recevra personnellement les observations du public, en mairie de Beaucaire, aux dates ci-après :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------|
| - lundi 16 décembre 2019 | de 9h00 à 12h00 |
| - vendredi 27 décembre 2019 | de 9h00 à 12h00 |
| - jeudi 2 janvier 2020 | de 14h00 à 17h00 |
| - mercredi 8 janvier 2020 | de 14h00 à 17h00 |
| - vendredi 17 janvier 2020 | de 14h00 à 17h00 |

Le présent avis sera affiché en mairies de Beaucaire et Tarascon. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques de la préfecture du Gard, dès la publication de cet arrêté.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Beaucaire, à la préfecture du Gard - direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques 10 avenue Feuchères 30045 NIMES cedex 9, sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr) et sur le site www.projets-environnement.gouv.fr, du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur s'il existe.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale, assorti de prescriptions, ou un arrêté préfectoral de refus.